

# RÈGLEMENT DU BREVET D'ENDURANCE du BERGER BLANC SUISSE

## approuvé par le Comité, applicable à compter du 15 octobre 2008

### OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'endurance doit permettre de démontrer que le chien de Berger Blanc Suisse, de par ses origines bergères, est apte à fournir un effort physique d'une certaine intensité, sans présenter de signes de fatigue excessifs. C'est par une épreuve de course de trot, bien adaptée à sa morphologie, qu'il est possible de l'amener à produire cet effort, dont nous savons qu'il sollicite rudement tout l'organisme (plus particulièrement le coeur, les poumons, l'appareil locomoteur).

Si le chien accomplit ce travail sans être trop affecté, il nous montre qu'il est en bonne santé physique et qu'il possède les qualités indispensables d'endurance que nous souhaitons trouver en lui pour qu'il soit utilisé à la reproduction.

### RÈGLES D'INSCRIPTION

La demande d'inscription se fera par écrit et devra arriver à l'adresse de l'organisateur, au plus tard, 10 jours avant le jour de l'épreuve.

Elle devra mentionner les mêmes renseignements que ceux demandés sur la feuille d'engagement aux Expositions, laquelle peut être utilisée.

Personne n'a d'obligation de participer à un BREVET D'ENDURANCE. Si, au cours de l'épreuve le conducteur ou le chien venaient à être blessés, ni l'organisateur ni l'AFBB ne pourraient, en aucun cas, être tenus pour responsables.

En ce qui concerne l'inscription des chiennes, le conducteur devra joindre à sa demande d'inscription une déclaration sur l'honneur attestant que sa chienne n'est ni en chaleur, ni portante, ni allaitante.

### CONDITIONS D'ADMISSION DES CHIENS

- L'âge minimum accepté est de 15 mois (le jour de l'épreuve), l'âge maximum 6 ans.
- Le nombre maximum de participants à une épreuve est de 25.

Les engagements seront donc clôturés dès que ce nombre d'inscriptions sera atteint, sinon il faudra faire appel à un second juge.

- Les chiens doivent être radiographiés "HD" A - B ou C. Ce résultat doit être enregistré le jour de l'épreuve par le club de race, l'ACBB, pour participer à l'épreuve.
- Les femelles en chaleurs, gestantes ou allaitantes ne peuvent pas participer à l'épreuve

### DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

• L'épreuve ne doit pas se dérouler par une température supérieure à 23°C. En cas de montée excessive de température pendant l'épreuve, si au moins 80% (16 kms) du parcours est effectué, le juge pourra interrompre le test et procéder à sa validation.

• A l'appel de son numéro d'ordre, le candidat se présentera au Juge, le chien tenu au pied, pour vérification d'identité. Il présentera le certificat de naissance (ou le Pedigree) et le justificatif du résultat de la radiographie des hanches "HD" A-B ou C.

• Le chien doit trotter à côté du conducteur qui se tient sur un vélo. Il ne sera accepté qu'un seul chien par conducteur.

• Il faut parcourir une distance de 20 kilomètres à une allure moyenne de 12 Km/h, sur des routes et chemins de revêtements divers (asphalte, béton, terre etc.)

• Le chien doit être tenu en laisse, sans que le collier ne soit "à l'étrangleur". Il faut éviter une allure trop rapide. La laisse doit être raisonnablement détendue, pour que l'animal ait la possibilité de s'adapter aux variations d'allure. Des tractions légères sur la laisse ne sont pas pénalisées, mais le chien ne doit pas résister en permanence. Le harnais n'est pas autorisé, ainsi que les dispositifs de type « springer » ou « training ».

\_ 1ère étape : Après environ 8 kilomètres de course, une pause de 10 minutes est accordée pendant laquelle le juge examine tous les chiens. Les chiens trop fatigués ou blessés sont éliminés.

\_ 2e étape : Après ce repos, environ 7 kilomètres doivent être de nouveau parcourus, suivis d'une pause de 15 minutes : nouvelles vérifications et application des mêmes dispositions concernant les chiens trop fatigués ou blessés.

\_ 3e étape : Ensuite, les 5 derniers kilomètres sont effectués pour terminer l'épreuve d'endurance de course de trot.

Après l'arrivée : le chien peut récupérer pendant 15 minutes.

Ensuite le juge procède à une nouvelle et dernière vérification de l'état du chien (état de fatigue, état des coussinets, etc.), puis le Juge soumet chaque chien à un test permettant d'apprécier son état de fraîcheur (sociabilité - saut - marche au pied - coup de feu ...).

Si pendant l'épreuve d'endurance de course de trot, ou après l'arrivée, le chien ne fait pas preuve du tempérament et de la robustesse souhaités, s'il montre une fatigue excessive, s'il ne tient pas le

rythme de 12 Kms/h de moyenne, et s'il lui faut beaucoup trop de temps pour réaliser le parcours, il est déclaré "non réussi".

Lors de l'épreuve, le chien qui présentera un état de fatigue générale trop prononcé ou des blessures aux coussinets lors des contrôles, sera arrêté par le Juge et disqualifié.

Il est formellement interdit, sous peine de disqualification, de donner, y compris au cours des arrêts, des produits destinés à augmenter la résistance physique du chien.

#### **NOTATION**

Les chiens doivent être en bonne santé. Les animaux malades ou pas assez forts (fatigués, triste impression) sont éliminés de l'épreuve.

Ni les points, ni les appréciations ne sont communiqués. Le juge dit seulement : "réussi" ou "non réussi". La mention "réussi", entraîne la remise d'un diplôme justifiant l'attribution du BREVET D'ENDURANCE.

Le conducteur doit se comporter avec sportivité durant le déroulement de l'épreuve. S'il tient des propos malveillants envers le Juge, il peut être disqualifié.

Seul, le juge est responsable de ses décisions qui ne sont pas contestables.

**NOTA** : Le Brevet d'endurance sera nécessaire pour l'engagement à la Körung.

\* En cas de fausse déclaration du propriétaire, le Brevet d'Endurance pourra être invalidé.